

COIN DU FEU.

Lettre Romaine.

La discussion sur les deux premiers schemata disciplinaires commencée le 14, s'est terminée hier le 25. Entre ces deux dates, il y a eu encore séance le 15, le 19, le 21, le 22 et le 24 ; soit donc sept séances. Chaque orateur parlant à peu près une heure et les séances étant de cinq, 35 pères se trouvent avoir traité les questions soumises à la discussion. Glorieuse liberté de délibération laissée aux Pères, qui réfute plus que suffisamment les journaux qui croient que les évêques ne sont pas libres ; que Pie IX, entouré depuis longtemps des plus chauds Ultramontains, a déjà tout réglé, tout arrêté et que le Concile n'est qu'un manteau dont il veut s'orner pour couvrir ses prétentions dominatrices..... Il est bien vrai que depuis plus d'une année, les hommes les plus savants de l'Eglise, tels que les de Angelis, les Tizzani, les Perronne, les Sanguinette, les Schwetz, les Fröppel, etc., ont été appelés auprès de Sa Sainteté, des différentes nations catholiques, pour préparer les travaux du Concile ; mais c'est là un acte de sagesse et de prudence qui fait honneur à l'Auguste Pontife, puisque par là l'on se trouve à gagner un temps considérable et précieux. Dans quelques pages, les Pères peuvent prendre connaissance d'une question ainsi que des textes de l'Ecriture-Sainte, des Docteurs de l'Eglise et des Conciles y ayant rapport, et le tout établi d'une manière si claire et si solide qu'à la distribution de chaque nouveau Schema, l'on entend s'élever de tout côté, un long cri d'étonnement et d'admiration. Par ces recherches et ces compilations on fait pour ainsi dire siéger à cette Sainte Assemblée, Marie et les Prophètes, les Apôtres, les Augustin, les Thomas, les Alphonse de Liguori, etc., etc. Les différentes commissions préparatoires chargées de ces travaux, ont aujourd'hui terminé leurs besognes. Après avoir comme de hardis pionniers, déblayé le terrain, étudié, préparé et élaboré toutes les matières, ils se sont retirés pour faire place aux Evêques unis au Souverain Pontife, qui examinent, discutent, modifient, retranchent, ajoutent suivant leurs inspirations..... Si Paul III eut pris les mêmes précautions, le Concile de Trente, malgré son travail immense, eut été moins long et moins difficile. D'ailleurs, le Concile de Trente ne se composant que d'évêques d'Europe avait moins d'inconvénient qu'aujourd'hui à prolonger ses sessions. Puisque chaque pasteur pouvait en peu de temps aller visiter son diocèse et venir reprendre le cours des discussions. L'expansion qu'a reçue l'Eglise dans les derniers siècles ne permet plus d'en agir ainsi ; les fatigues et les dépenses d'un voyage de 2, à 3 mille lieues et même plus, ne peuvent être répétées par des évêques déjà affaiblis par l'étude et la misère et souvent sans ressources, et l'on sait combien une absence trop prolongée ferait souffrir les troupeaux confiés à leur garde. C'est en pensant à ces inconvénients que Pie IX s'est inspiré de l'idée des Commissions préparatoires, et a fait que le Concile opérera un tra-

vail aussi prompt que considérable. Sagesse de mon Dieu, disait le brillant évêque de Genève ; vous êtes toujours ancienne, toujours nouvelle et l'homme le plus perspicace ne peut jamais surprendre en vous la plus petite tache, l'ombre la plus légère.

Pour revenir aux séances du Vatican, une indiscretion du correspondant de *l'Univers* qu'on ne peut expliquer, fait connaître la substance de deux schemata qu'on vient de discuter *in globo*. Le premier concerne les évêques, les Conciles provinciaux, les synodes diocésains et les vicaires généraux, établit les droits communs avec les modifications nécessitées par les circonstances actuelles et porte des peines canoniques contre quiconque oserait enfreindre ce droit, etc. Le second schema concerne entièrement la vacance du siège épiscopal. Les principaux Pères qui ont porté la parole sur ces questions sont Nos Seigneurs Stroszmayer et Symour, de Hongrie ; Darboy de Paris ; Dupanloup, d'Orléans, etc. Les deux premiers se sont fait une réputation comme savants, surtout comme latinistes. L'Archevêque de Paris, si j'en crois la rumeur, a fait un discours splendide et ce qui vaut encore mieux plus ultramontain que gallican. Les gallicans et les libéraux ne manqueront pas de voir là de fortes visions au Cardinalat. La discrétion, aidée, probablement d'un peu de charité, n'a rien laissé échapper sur le compte de l'Evêque d'Orléans.

Comme le premier, ces schemata ont été renvoyés avec les éclaircissements qu'on leur a donnés à la commission de la discipline et dans quelque temps ils reparaitront devant le Concile pour être votés et ensuite sanctionnés par le Souverain Pontife. Comme au Concile de Trente, les votes seront rendus de trois manières : *placet*, non *placet*, *placet* avec telle ou telle condition qu'il faudra spécifier.

La discussion sur le troisième schema de discipline a été commencée hier matin. Un seul prélat a pu encore parler sur le sujet. On continuera demain. On a encore distribué trois nouveaux schemata, dont deux pour la discipline et un pour le dogme. Le dernier forme un volume grand in 4° de 213 pages.

Le 19, on a donné les noms des Pères appelés par la majorité à composer la commission des affaires d'Orient et des missions étrangères. Comme je vous l'annonçais dans ma dernière, Mgr. Lynch, de Toronto, en fait partie. Le Cardinal Barnabé en sera probablement le Président.

Voilà ce que depuis ma dernière, j'ai pu saisir à travers les nuages qui couvrent le nouveau *Sinai*. Dans la plaine, l'on discute, l'on murmure toujours. Deux questions principales attirent et fixent l'attention : le postulat en faveur de l'infailibilité pontificale, et les " *Postulata à pluribus Galliarum episcopis sanctissimo DD. NN. Pio Papæ IX et sacro sancto concilio Vaticano reverentèr proposita*. Le télégraphe ou les journaux de France vous ont déjà porté ces pièces intéressantes et je n'ai qu'à vous dire de quel œil on les voit ici. La première, après avoir circulé quelque temps et avoir reçu plus de 400 signatures parmi les seuls évêques français, allemands, anglais et américains, est à l'heure

qu'il est devant la commission chargée de l'examen des *postulata*. La question en devenant de plus en plus brûlante, se fait mieux sentir, nul doute qu'elle n'allume bientôt au trône de St. Pierre le phare lumineux qui dirigera le monde à travers les épaisses vapeurs qui couvrent la terre. C'est au moins le vœu ardent des catholiques non-seulement d'Europe, mais de toutes les parties du monde ; un courant providentiel pousse les peuples vers l'unité. Pendant que du fond de l'Orégon l'Archevêque Blanchet s'écrie : " Parle, ô St. Pierre, dirige-nous, brebis et agneaux (c'est-à-dire Evêques et fidèles) ; car tu es pour nous le maître de la sainte doctrine, le centre de l'unité et pour les peuples, la lumière indéfectible, " les chrétiens d'Orient écrivent : " nous désirons vivement et nous demandons à Dieu la définition de l'infailibilité du Pape, parceque nous la croyons très-nécessaire et tout-à-fait opportune pour l'Orient."

Et quand, du haut de la tribune du corps législatif, M. E. Olivier a laissé tomber ces paroles : nous sommes la justice, nous sommes le droit, nous sommes la liberté, des braves enthousiastes ont couvert sa voix, et cependant qu'à-t-on applaudi, sinon pour le gouvernement français un privilège qu'on veut refuser au Souverain Pontife ? S'il faut aux peuples des représentants de la justice qui les protègent contre les agressions, les usurpations, etc., et aux décisions desquels on ait rien à répliquer, il n'est pas moins nécessaire aux catholiques de posséder un représentant toujours visible et permanent de la vérité, qui au besoin puisse leur dire : ici est la vérité, là est le mensonge ou l'erreur ; ceci est le bien, cela est le mal. Et ceux qui refusent l'infailibilité pontificale, ne sont-ils pas pour la plupart les proneurs du *vox populi, vox Dei est* ?

Au reste, toutes les objections amenées contre la définition dogmatique de cette vérité sont réfutées depuis longtemps et aujourd'hui on a qu'un nom illustre, une réputation à opposer aux preuves frappantes de l'Ecriture-Sainte, des Docteurs et des traditions ; Mgr Dupanloup, armé de ces *observations* et assisté de l'évêque de Sura, semble un rempart suffisant pour abriter tout le Gallicanisme. Mais voilà que les antécédents de l'illustre prélat paralysent et sa voix et sa plume sur cette question. Dans une adresse présentée au St. Père, au nom des évêques réunis à Rome, en 1862, Mgr d'Orléans dit : " Quand vous parlez, ô Pontife, c'est Pierre que nous entendons ; quand vous décrivez, c'est à J. C. que nous obéissons. " Dès lors, ce que St. Phébadé disait au 4e siècle d'Osius de Cordoue trouve ici son application : Je n'ignore pas, dit-il, qu'on nous oppose comme une autorité inexpugnable le nom d'Osius de Cordoue, lui, dont la foi a toujours été si sûre, mais de deux choses l'une : ou ce grand homme se trompe maintenant, où il s'est trompé autrefois, et dans l'un ou l'autre cas quelle peut être son autorité ? Le préjugé de son autorité n'a aucune force puisqu'elle se détruit elle-même."

Tous les conciles, dans les vues de la Di-